



*Office de Tourisme
Castries – Via Domitia*

GUIDE DE L'ADHERENT PROFESSIONNEL 2012 A L'OFFICE DE TOURISME DE CASTRIES – VIA DOMITIA

Office de Tourisme de Castries - Via Domitia
25, rue Sainte Catherine 34160 CASTRIES
Téléphone : 04 99 74 01 77
E-mail : ot.castries@free.fr - www.ot-castries.fr

Votre interlocuteur : Catherine MASSON, directrice de l'Office de Tourisme Intercommunal
E-mail : direction.otcastries@free.fr

PRESENTATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL ET DE SES MISSIONS

L'Office de Tourisme est une association Loi 1901, créée en 1997 composée de 22 membres élus et socioprofessionnels et 80 adhérents professionnels et particuliers. Véritable vitrine du territoire, il assure, auprès des clientèles (touristes, excursionnistes, population locale), l'accueil, l'information et la promotion touristiques de ses villes partenaires : Castries, Beaulieu, Jacou, Montaud, Restinclières, Saint-Géniès-des-Mourgues, Sussargues et Saint-Drézéry. Il contribue également à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local.

Son territoire fait partie de la destination touristique départementale « Montpellier - Petite Camargue ». L'Office de Tourisme travaille en relation avec la commission Tourisme de Montpellier Agglomération ainsi qu'avec l'Agence de Développement Touristique Hérault Tourisme en particulier pour la promotion touristique de l'offre territoriale et plus globalement pour celle du département de l'Hérault.

Son fonctionnement

L'équipe de l'OT se compose d'une responsable salariée, employée à temps plein et chargée de diriger la structure. Toute l'année des bénévoles se relaient pour les missions d'accueil, d'information et d'animation de loisirs. En saison touristique, un technicien du tourisme est embauché pour renforcer l'équipe d'accueil et l'exercice d'autres missions.

Ses missions

- ✓ L'accueil, l'information et la mise à disposition de brochures touristiques, programme des manifestations et animations locales, listes d'hébergements, restauration, prestataires de loisirs, commerces et services...
- ✓ L'édition d'un guide découverte (refonte complète en 2011) et autres supports de communication ;
- ✓ L'animation du site Internet présentant l'offre touristique et les partenaires professionnels (en cours de refonte) ;
- ✓ La vente de produits boutique : topo-guides, fiches balades, ouvrages historiques, reproductions de dessins...
- ✓ Autres services : accès internet gratuit, billetteries spectacles temporaires ;
- ✓ La communication, la promotion touristique et les relations avec les médias ;
- ✓ La participation à des actions de promotion touristique et événementiels ;
- ✓ L'animation et la coordination des acteurs touristiques locaux : Relations avec les professionnels locaux (hébergeurs, restaurateurs, prestataires de loisirs, sites et monuments, producteurs locaux, artisans d'art, commerces et services...) pour la valorisation et la promotion de leurs activités ;
- ✓ L'organisation et la gestion d'animation touristiques et de loisirs : Visites guidées thématiques à Castries et dans les communes partenaires, visites guidées exclusives du parc du château de Castries (convention avec la Région Languedoc-Roussillon), les visites étant assurées par une guide interprète régionale trilingue (français, anglais, allemand) et autres ambassadeurs bénévoles locaux, passionnés d'histoire et de patrimoine ; Participation à la mise en valeur du patrimoine local et à la création d'itinéraires de découverte patrimoniaux et historiques et, de sentiers de randonnée ; Conception d'outils propres à la découverte touristique du territoire (Parcours patrimonial, sentier de l'aqueduc...)...
- ✓ L'observation touristique...

L'ADHESION PARTENAIRE PROFESSIONNEL 2012

Vous êtes un professionnel et vous souhaitez vous faire connaître auprès de la 1^{ère} structure locale en contact direct avec les clientèles en vue d'obtenir des retombées directes et indirectes. Pour cela, ***l'OT met à votre disposition divers outils de promotion et mène en collaboration avec ses partenaires (FROTSI, FDOTSI, ADT Hérault Tourisme, Montpellier Agglomération...) des actions de promotion.***

L'OT de Castries-Via Domitia est la « vitrine » de son territoire et l'un des acteurs incontournable du développement touristique local. Il est consulté (par courriers postal et électronique, téléphone, Internet...) par les clientèles, pour l'organisation de leur passage, week-end ou séjour sur le territoire. L'OT accueille et conseille toute l'année les clientèles (excursionnistes, touristes, proximité) à la recherche d'informations ou de services.

L'OT apporte, par ses actions et ses partenariats notamment avec le réseau des autres OTSI de l'Hérault et l'Agence de Développement Touristique Départementale Hérault Tourisme, directement et/ou indirectement des clients aux professionnels. Il se fait également le relais des institutions touristiques départementales et régionales.

NOS PRESTATIONS DE SERVICE POUR LES PARTENAIRES PROFESSIONNELS

PRESTATION N°1 : présence dans les supports de communication

1. Votre activité sera mentionnée dans le guide touristique annuel de l'OT (7 000 exemplaires) ;
 - Un espace sera dédié de votre activité sur le site internet officiel de l'OT : Vos coordonnées ; Un texte commercial ; Un descriptif (non exhaustif) de vos services et équipements ; Des visuels de votre établissement et un lien vers votre propre site internet.
2. Vos supports de communication seront mis à disposition dans l'espace accueil de l'OT (en accès libre) ;
3. Votre activité est valorisée lors des actions de promotion : Bourse aux dépliant départementale des OTSI, Plaisirs d'Hérault en avril/mai (événement accueillant plus de 5400 visiteurs, 230 exposants), événements et autres animations ;
4. Une documentation touristique pour votre établissement vous sera remise (à conserver pour consultation par vos clientèles) ;
5. Nouveau : Un classeur présentera l'ensemble de nos hébergeurs et restaurateurs partenaires et sera consultable à l'accueil ;
6. Nouveau : Un DVD sur un grand écran dans le hall de l'OT présentera l'ensemble de nos partenaires et le patrimoine du territoire en saison touristique.

PRESTATION N°2 (en option) :

1. Une insertion publicitaire dans le guide découverte Castries – Via Domitia 2012

Consultez les grilles tarifaires dans le document ci-dessous.

L'Office de Tourisme se tient à votre disposition pour de plus amples renseignements. N'hésitez pas à nous contacter pendant nos horaires d'ouverture ou sur le site Internet.

Merci de votre confiance et à bientôt !

BULLETIN D'ADHESION PARTENAIRE PROFESSIONNEL 2012

**A COMPLETER ET A RETOURNER SVP ACCOMPAGNE DU REGLEMENT ET DE LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS
AVANT LE 26 FEVRIER 2012**

Activité(s) :

Nom de l'établissement :

Adresse complète :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable : Fax :

E- mail : Site Internet :

Nom et prénom du propriétaire :

GRILLE TARIFAIRE DES PRESTATIONS 2012 (Tarif TTC)

PRESTATION N°1 : présence dans les supports de communication

| CATEGORIE PROFESSIONNELLE | COTISATION (Obligatoire) | 1^E ACTIVITE | ACTIVITE SUPPLEMENTAIRE (1/2 tarif/Act. sup.) |
|---|-------------------------------------|-------------------------------|--|
| Hôtels et résidences hôtelières | 30 | 120 | 60 |
| Hôtellerie de plein air | 30 | 120 | 60 |
| Chambres d'hôtes | 30 | 120 | 60 |
| Locations de vacances (gîtes et meublés) | 30 | 120 | 60 |
| Villages vacances, hébergements groupes, gîtes d'étape | 30 | 120 | 60 |
| Restaurants – Bar – Salon de thé | 30 | 120 | 60 |
| Agences immobilières | 30 | 120 | 60 |
| Sites & Musées | 30 | 120 | 60 |
| Loisirs (culturels, sportifs, équestres, parcs, fermes pédagogiques) | 30 | 120 | 60 |
| Festival, organisateurs d'évènements | 30 | 120 | 60 |
| Art & Artisanat | 30 | 120 | 60 |
| Producteurs Terroir, Dégustations | 30 | 120 | 60 |
| Commerces et Services | 30 | 70 | 35 |

TOTAL A REGLER PRESTATION N°1 (cotisation de 30 € + tarif/Activité(s)) =€ TTC

L'OT pourra être amené à utiliser ou transmettre à ses partenaires (Hérault Tourisme - ADT, CRT et membres du réseau Tourinsoft) les données collectées et photos dans le cadre de l'adhésion, à des fins d'information et de promotion touristiques. **L'y autorisez-vous ?**

GRILLE TARIFAIRE DES PRESTATIONS 2012 – Suite (Tarif TTC)

PRESTATION N°2 (En option) : insertion publicitaire dans le guide découverte 2012

Encart 1

Module ¼ page intérieure : **250 €**

Encart 2

Module 1/3 page intérieure : **350 €**

Encart 3

Module 1/2 page intérieure : **500 €**

Encart 4

Module pleine page intérieure (14 cm largeur x 20 cm hauteur) : **800 €**

Encart 5

Module pleine page de la 2^e de couverture (14 cm largeur x 20 cm hauteur) : **1000 €**

Encart 6

Module pleine page de la dernière de couverture (14 cm largeur x 20 cm hauteur) : **1200 €**

Communication des éléments de votre publicité

Fourniture de la composition de votre choix (Format PDF HD 300 DPI) (**Gratuit**)

Réalisation du montage de la publicité par l'agence : **se renseigner auprès de nos services**

TOTAL A REGLER PRESTATION N°2

=.....€ TTC

En adhérant à l'OT de Castries, les adhérents professionnels s'engagent à :

- **Proposer** des prestations et des produits de qualité ;
- **Transmettre** toutes les informations relatives à leur établissement et activité(s), actualité, mise à jour des informations ou modification de votre activité ;
- **Fournir** des dépliants (format 10x21 ou 15x21 cm) et approvisionner régulièrement l'OT en supports de communication (l'OT se réserve le droit de refuser les supports de documentation dont le contenu ou le format ne conviendraient pas à ses règles d'affichage) ;
- **Créer** un lien sur votre site Internet vers le site de l'OT ;
- **Répondre** aux enquêtes menées par l'OT afin d'améliorer notre connaissance des marchés et de l'économie touristique sur notre territoire ;
- **Répondre** aux éventuels courriers de réclamation que nous pourrions vous transmettre.

Pièces à fournir (Pour chaque activité commerciale, merci de joindre à votre envoi un document officiel faisant état de votre activité) :

- Extrait de votre K-Bis pour une activité commerciale ;
- Copie de votre licence, habilitation ou agrément tourisme pour les agences de voyages et organismes de tourisme habilités à commercialiser des produits touristiques ;
- Copie de votre classement préfectoral pour les hôtels, résidences de tourisme et campings ;
- Copie de votre classement ou label et déclaration en mairie pour les chambres d'hôtes et meublés de tourisme ;
- Justificatif de vos labels : Tourisme et Handicap, Qualité Hérault, etc.
- Copie des guides dans lesquels vous êtes référencés (pour être dans la rubrique restaurant gastronomique, vous devez être mentionné dans 2 guides gastronomiques renommés).

Je déclare adhérer à l'Association Office de Tourisme de Castries pour l'année 2011 et respecter les engagements cités ci-dessus.

Je règle un montant total de :€ TTC

Le règlement peut se faire (cocher votre mode de règlement)

- en espèces
- par chèque libellé à l'ordre de l'Office de Tourisme de Castries

Un justificatif de paiement vous sera adressé à réception de votre règlement.

Date :

Signature du propriétaire :